

AUTOUR DU MOT « INSTITUTION »

CETTE RUBRIQUE PROPOSE AUTOUR D'UN OU DE QUELQUES MOTS UNE HALTE PENSIVE À TRAVERS UN CHOIX DE CITATIONS SIGNIFICATIVES EMPRUNTÉES À DES ÉPOQUES, DES LIEUX ET DES HORIZONS DIFFÉRENTS.

L'analyse du sens d'un mot passe souvent par sa référence à l'étymologie, comme c'est d'ailleurs généralement le cas dans la présente rubrique. Concernant le concept d'institution, il n'est pas sûr qu'on puisse procéder de cette manière, dans la mesure où la polysémie actuelle entraîne que l'histoire du mot n'est pas d'un très grand recours pour comprendre les palémiques qui traversent aujourd'hui l'usage du terme d'institution.

HISTOIRE

Le bon vieux Gaffiot de notre enfance atteste en effet *institutio* en latin classique (chez Cicéron) en trois sens qui sont : 1 - Disposition, arrangement. 2 - Formation, instruction, éducation. 3 - Principe, méthode, système, doctrine. Le verbe référent en est *instituo*, qui renvoie à cinq directions : 1 - Placer dans. 2 - Mettre sur pied, disparaître, établir. 3 - Préparer, commencer. 4 - Établir, fonder. 5 - Organiser, régler. L'ensemble est également attesté de l'époque classique (Cicéron, César, Pline). La racine doit être cherchée vers *statuo*, qui part du sens matériel d'établir, poser, pour aboutir au sens figuré de décider, résoudre ; lequel réfère lui-même à *sto*, se tenir debout. Dans un ouvrage récent, J. Ardoino et R. Lourau, figures majeures de l'analyse institutionnelle, poussent la recherche étymologique, sans grande justification à mon avis, du côté de *struo*, qui veut dire disposer par couche, puis ranger, puis construire ; le tout nous mène à instruction, qui pourrait alors trouver un rapprochement avec institution. « Le mot institution correspondra à l'action par laquelle on institue, établit, forme, instruit, mais désignera également "tout ce qui est inventé par les hommes en opposition à ce qui est de nature", la chose instituée, l'école ou la maison d'éducation. L'étymologie d'instruire (du latin *struere*in (sic) : proprement construire, bâtir) est donc différente de celle d'instituer. Elle présente toutefois des parentés de sens suffisamment intéressantes pour être signalées. » (1)

151

1 - Ardoino J. et Lourau R., *Les pédagogies institutionnelles*, Paris, PUF, 1994, p. 27.

Il semble que le mot lui-même soit employé pour la première fois en français dans les Sermons de Saint Bernard, en 1190, au sens de « la chose instituée », en référence à la règle religieuse, elle-même trouvant son origine dans le droit romain, où *institutio* désignait à la fois la science des dispositions juridiques et ces dispositions elles-mêmes, selon l'*Encyclopædia Universalis* (2).

Les deux principaux ouvrages étymologiques de référence, le *Trésor de la langue française* (TLF) et le *Robert*, proposent en gros la même division :

1.a : Action d'instituer, d'établir pour la première fois (établissement, fondation).

1.b : (par métonymie) La chose instituée (organisme, et au pluriel ensemble des structures politiques et sociales établies).

2.a : Action d'instruire, d'éduquer quelqu'un (sens vieilli). C'est en ce sens, hors d'usage aujourd'hui et faisant donc contresens pour la compréhension moderne de la notion, que Montaigne parlait de « l'institution des enfants ».

2.b : (par métonymie) Établissement privé d'éducation.

La polysémie du terme *institution* marque en fait une confusion qui repose, selon l'*Encyclopædia Universalis*, sur les modalités de construction de l'État moderne de la Renaissance au XVIII^e siècle. Les grands États en effet, à partir de la Renaissance, « utilisaient encore l'ancien appareillage normatif à la fois pour s'imposer comme instances de commandement et pour se définir comme systèmes légaux. » (3) Avec la Révolution française et le régime industriel, le phénomène institutionnel n'est plus rattaché aux monarchies théocratiques et aux concepts issus de la civilisation romaine. « Le monde est apparu rempli d'institutions différenciées, non conformes à la tradition romano-chrétienne. » (4) Ainsi le terme d'*institution* verra peu à peu entrer dans son champ sémantique la dimension aujourd'hui essentielle de lieu d'expression des conflits humains.

152

Plus précisément, on pourrait distinguer, dès le XVIII^e siècle, entre un axe sociologique où l'*institution* apparaît comme la forme sociale de manifestation de l'État : administration, police, justice, religion, etc., et un axe anthropologique où l'*institution* est dans la sphère de la culture, production humaine au contraire de la nature, comme on peut le voir chez Montesquieu, Rousseau, Condorcet, et surtout Condillac : « On dit qu'une chose est d'institution pour dire qu'elle est l'ouvrage des hommes et pour la distinguer de celles que la nature a établies. » (5) C'est sans doute le grand mouvement d'idées représenté par ceux qu'on a appelés les Idéologues qui introduit de manière la plus nette le sens moderne d'*institution* : « Il en est du ton des sons comme de leur durée. Il est d'autant plus remarquable que l'on se rapproche

2 - *Encyclopaedia Universalis*, 1968, Vol. 19, Thesaurus, p. 950.

3 - *Ibid.*

4 - *Ibid.*

5 - Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746.

d'avantage de l'institution du langage. Plus les langues sont près de leur origine, plus elles sont accentuées et chantantes. » (6)

ÉMERGENCE DU SENS MODERNE

La sociologie durkheimienne, considérant l'*institution* comme composante essentielle du corps social, la définira donc par son caractère contraignant. Mais la forme de la contrainte doit être à l'aune de la légitimité de chaque *institution*. Le processus d'intériorisation des normes fera ainsi apparaître la double dimension de contrainte en tant que force, et d'autonomie du sujet par rapport à la contrainte institutionnelle elle-même. Contrairement à une conception réductrice qui assimile souvent la pensée de Durkheim au déterminisme positiviste, on a donc ici une conception très moderne de l'*institution*, où on pourrait trouver les prémices de ce que l'analyse institutionnelle nommera plus tard la dialectique de l'institué et de l'instituant.

Durkheim en donne un exemple à propos du système éducatif : « Un système scolaire, quel qu'il soit, est formé de deux sortes d'éléments. Il y a, d'une part, tout un ensemble d'arrangements finis et stables, de méthodes établies, en un mot d'institutions ; car il y a des institutions pédagogiques comme il y a des institutions juridiques, politiques et religieuses. Mais en même temps, à l'intérieur de la machine ainsi constituée, il y a des idées qui la travaillent et qui la sollicitent à changer. » (7)

On aurait donc pu s'attendre à un développement de la notion d'*institution*, à partir de la sociologie et particulièrement dans le domaine de l'école. Or ce fut l'inverse qui advint, culminant avec la condamnation sans appel que prononce Gurvitch en 1950 : « Dès qu'on entreprend une analyse tant soit peu précise et suivie des plans étagés de la réalité sociale, on ne manque pas de se persuader de la nocivité de ce terme d'institution, soit qu'il recouvre plusieurs paliers divergents de la réalité sociale et, partant, en obstrue l'accès et en interdit l'étude impartiale, soit qu'il ne concerne qu'un seul des niveaux mentionnés sans révéler son caractère ; son inutilité est alors patente. Enfin, si on ajoute l'identification souvent inconsciente entre institutions et "ordre" (concept largement dépassé et tout à fait erroné de la sociologie du XIX^e siècle, surchargée d'évaluations arbitraires et opposant la "sociologie de l'ordre" à la "sociologie du progrès") on comprendra que la sociologie contemporaine ait tout à gagner à se débarrasser du concept d'institution. » (8)

Comment cet ostracisme a-t-il été passible ? Une première version de l'ouvrage intitulé *L'analyse institutionnelle*, publié en 1981 sous la plume de M. Authier et R. Hess,

6 - Destutt de Tracy, *Éléments d'idéologie*, 2^e partie, « La grammaire », 1804.

7 - Durkheim E., *Éducation et sociologie*, 1922, p. 122.

8 - Gurvitch G., *La vocation actuelle de la sociologie*, PUF, 1950, p. 64 ; cité in Ardoino J. et Lourau R., *op. cit.*

renforce le paradoxe en présentant, dans un style romantique, une vision historique où la notion d'*institution* aurait traversé l'ensemble de la pensée philosophique en tant que concept régulateur des champs politique, juridique et social. À quoi s'oppose un personnage symbole de la déviance, nommé l'institutionnaliste : « Pillant les réserves de savoir des autres disciplines, il ne craint pas d'être le parasite usant du travail des autres. Il fustige les fortunes trop vite faites et rêve de s'attaquer aux trains chargés d'or, transportant dans leurs wagons les contrats mirifiques que certains sociologues plus malins que lui, et encore moins scrupuleux, ont réussi à passer. C'est un desperado ! » (9)

Rappelé par les ans à moins d'exubérance, R. Hess signe en 1993, cette fois avec A. Savoye, une « 2^e édition refondue », toujours numérotée 1968, mais qui affirme tout autre chose. « Le concept d'*institution*, autour duquel s'organise la nouvelle théorie (10), était tombé en désuétude comme concept dynamique. Il était utilisé, dans les sciences sociales, pour désigner l'*institué*, c'est-à-dire la chose établie, les normes déjà là, l'état de fait confondu avec l'état de droit. » (11)

C'est en ce sens que l'*institution*, dans son acception contemporaine principalement élaborée par le courant de pensée nommé Analyse institutionnelle, quitte le domaine théologique et même juridique pour s'inscrire de plain-pied dans le champ politique et social.

DES INSTITUTIONS À L'INSTITUTION

On pourrait distinguer entre trois axes de réflexion, qui s'appuient sur trois significations différentes du terme *institution*. Le premier travaille sur les institutions entendues comme les formes sociales établies, et donc clairement dans le domaine scolaire, par exemple, les établissements. Le second pose l'*institution* comme terme dynamique, en l'opposant principalement à la notion d'organisation. Le troisième se centre sur la dimension de processus, et parlera surtout du travail d'*institution*.

Hors de la problématique initiée par l'analyse institutionnelle, le terme d'*institution* est évidemment employé dans les sens classiques de formes d'organisation sociale (utilisé au pluriel : les institutions de la République) ou de structure organisée d'un secteur de l'activité sociale. C'est en ce sens qu'on parle, par exemple, de l'*institution* scolaire. Ainsi Marie Duru-Bellat et Agnès Henriot-van Zanten étudient, dans un

9 - Authier M. et Hess R., *L'analyse institutionnelle*, PUF, Que sais-je?, 1981, p. 4. Le numéro de cet ouvrage, dans la collection Que sais-je, est significativement 1968.

10 - À savoir l'Analyse institutionnelle (note de l'auteur).

11 - Hess R. et Savoye A., *L'analyse institutionnelle*, PUF, Que sais-je?, 2^e édition refondue, 1993, p. 3.

ouvrage consacré à la sociologie de l'école, « la démocratisation de l'institution scolaire » (12).

Mais ce sont les courants centrés spécifiquement sur la notion même d'*institution* qui en ont développé le sens dans des perspectives d'où le terme sort totalement renouvelé. La polémique se centre alors sur le sens que les différents auteurs donnent aujourd'hui à la notion, hors de référence commune à l'étymologie, mais en produisant au contraire des types d'analyses liées aux différentes conceptions du terme même d'*institution*.

L'INSTITUTION EN NÉGATION

Alors même que le terme d'*institution* semblait, comme on l'a vu, condamné par la sociologie classique, le courant dit de la psychothérapie institutionnelle (même si le terme en est contesté par certains de ses fondateurs selon Ardoino et Lourau qui affirment : « Pour deux des principaux fondateurs, l'appellation "institutionnelle" n'est pas du meilleur aloi. L'entreprise commençant au seuil des années 40 se réfère à : – un courant préexistant, le désaliénisme ; – une variété de recherche-action centrée sur l'établissement » (13) introduit sur le devant de la scène la problématique de l'*institution* de manière spécifique. Dans son ambiguïté même, puisque le terme est employé à la fois au sens d'établissement (« soigner l'institution de soins » selon la formule de Daumezon) et en tant que pratique alternative à la psychiatrie individuelle traditionnelle, c'est la construction moderne de la notion d'*institution* qui est mise en question. Ardoino et Lourau, en tant qu'institutionnalistes, prennent d'ailleurs clairement position : « L'expérience de Saint-Alban [...] vise non plus la dimension globale de l'institution psychiatrique, mais son assise locale qu'est l'établissement, abusivement nommé par Daumezon "institution". » (14)

155

Il n'en reste pas moins que dans un premier moment, l'analyse de l'*institution* se présente bien comme une critique des institutions, considérées comme bureaucratiques et aliénantes en tant que telles. Et on aperçoit clairement cette orientation dans les premiers textes du groupe porisien du mouvement Freinet (avec Oury, Fonvielle, etc.) qui deviendra le mouvement de la Pédagogie institutionnelle, voire dans les premiers ouvrages de G. Lapassade.

Ainsi, contrairement à une croyance courante, l'analyse institutionnelle n'a rien à voir avec la sociologie des organisations et se pose très vite en polémique avec les

12 - Duru-Bellat M. et Henriot-van Zanten A., *Sociologie de l'école*, Armand Colin, 1992, p. 15.

13 - Ardoino J. et Lourau R., *op. cit.*, p. 10.

14 - *Id.*, *ibid.*, p. 11.

idées de Crozier, puis de Touraine. L'établissement, en tant que réalité matérielle et même en tant que structure d'organisation, n'intéresse guère les institutionnalistes, du moins jusqu'à une époque récente. Par exemple, lors d'un important colloque consacré à l'établissement qui s'est tenu à la Sorbonne en 1989 sous l'égide de l'AECSE, très peu de communications se réclamaient de l'analyse institutionnelle, alors que le Grand Lecteur était précisément Michel Crozier.

La seule tendance qui se réclame à la fois de l'analyse des institutions et des organisations est le groupe de Gérard Mendel, qui se nomme « sociopsychanalyse », et qui demeure à la marge du mouvement institutionnaliste. Pour Gérard Mendel, la notion d'*institution* se positionne clairement : « Disons tout d'abord que le mot d'*Institution*, nous l'entendons, pour notre part, au sens d'établissement ou d'organisation : un lycée, un dispensaire, un centre de formateurs, un syndicat, une entreprise... » (15) Dans cette perspective, l'*institution* est d'abord un lieu ou plus exactement un niveau pertinent d'analyse du champ social, un lieu pour étudier les phénomènes de pouvoir. En cherchant à définir le plus précisément possible le niveau de pertinence structurelle de la notion d'*institution*, G. Mendel en arrivera à centrer ses analyses sur ce qu'il repère comme des groupes homogènes au sein de l'*institution*, qu'il nommera des « classes institutionnelles » : « Notre perspective consiste à définir l'*Institution* par le fait qu'elle fabrique un acte social global : des diplômés (établissement scolaire) ou des chaussures (usine), des malades guéris (hôpital) ou la conquête du pouvoir d'État (parti politique). [...] Les classes institutionnelles se définissent de par la division du travail comme étant des groupes de travailleurs concourant aux divers fragments décomposables de cet acte global. [...] Ainsi, l'unité de la classe institutionnelle lui est donnée de par la division du travail, mais au sein de l'ensemble plus large qu'est l'*Institution* fabricatrice de l'acte professionnel global. » (16)

156

Bien évidemment, cette conception calquée sur la lutte des classes au sens marxiste ne pouvait satisfaire les institutionnalistes classiques pour qui l'*institution* suppose un dépassement critique de la simple logique de la forme sociale. Aussi la condamnation en fut radicale. Pour R. Hess et A. Savoye, G. Mendel « n'intègre pas la notion de "transversalité". [...] De là, la sous-estimation des phénomènes de groupes et d'institutions chez les sociopsychanalystes. [...] La sociopsychanalyse apparaît comme fonctionnaliste, non historique et non dialectique. » (17) Dans la perspective mendélienne, l'assimilation de l'institutionnel au politique (au sens à la fois de conscient et de collectif) entraîne une conception de l'*institution* comme lieu de négociation entre les différentes classes institutionnelles. C'est ainsi que deux membres du

15 - G. Mendel, « La sociopsychanalyse institutionnelle », in *L'intervention institutionnelle*, ouvrage collectif coordonné par J. Beillerot, Payot, Paris, 1980, p. 238.

16 - *Id.*, *ibid.*, p. 292.

17 - Hess R. et Savoye A., *op. cit.*, p. 64.

groupe de sociopsychanalyse ont élaboré une méthode d'intervention dans les collèges dont le but est de permettre « une meilleure communication de l'ensemble de l'établissement scolaire. » (18) L'institution, dans cette perspective, apparaît bien comme une forme sociale qu'il s'agit de réorganiser pour en réparer les dysfonctionnements.

À l'inverse, tout un courant, d'ailleurs international, a développé une critique des institutions en tant que telles, comme forme sociale étatique et donc fondamentalement bureaucratique et pathogène. On pense en particulier au courant dit de l'antipsychiatrie, principalement productif dans les années 70 en Grande-Bretagne et en Italie, avec Laing, Cooper et Basaglia. Dans cette vision du monde, très en phase avec l'idéologie antiautoritaire des seventies planantes, l'*institution* est assimilée au pouvoir, lui-même porteur de violence et d'oppression au sens libertaire du terme. Ainsi, pour D. Cooper : « Dans l'institution psychiatrique, les gardiens exercent leur pouvoir contre les gardés en utilisant d'abord les processus sociaux de l'admission et de l'institutionnalisation rapide qui la suit, de telle sorte que la détention continue, le contrôle en consultation ou une réinsertion progressivement plus facile, puissent en découler. » (19) F. Basaglia va encore plus loin : « Ce qui unit (les institutions sur lesquelles notre société se fonde), c'est la violence exercée par ceux qui sont du côté du manche, sur ceux qui se trouvent irrémédiablement placés sous leur coupe. La famille, l'école, l'usine, l'université, l'hôpital sont des institutions fondées sur une nette répartition des rôles : la division du travail. [...] Ces institutions peuvent être définies comme les *institutions de la violence*. » (20)

Il y a donc un fossé considérable entre la démarche de désocultation, qui est celle de G. Mendel, et la perspective de désaliénation, qui débouche sur une alternative d'anti-institution. Mais le fondateur du sens moderne, complexe et polysémique, d'*institution*, est sans doute C. Castoriadis, dans son ouvrage majeur, *L'institution imaginaire de la société* (21). Partant d'une lecture critique de Marx, Castoriadis introduit l'idée qu'une nouvelle *institution* de la société implique un dépassement de la raison instituée. Puis il montre comment le social est une création continuée et complexe qui s'élabore comme *institution*. « L'institution est un réseau symbolique, socialement sanctionné, où se combinent en proportions et en relations variables une

18 - Rueff-Escoubès C. et Moreau J.-F., *La démocratie dans l'école*, Syros, 1987, p. 17.

19 - Cooper D., *Une grammaire à l'usage des vivants*, Seuil, 1976, p. 67.

20 - Basaglia F., *L'institution en négation*, Seuil, 1970, p. 105.

21 - Les terme d'*institution* ayant fait florès, les procès en reconnaissance de paternité n'ont pas manqué d'alimenter la palémique, surtout dans la mesure où l'élaboration théorique de l'Analyse institutionnelle passe par une redéfinition de la notion d'institution. Ainsi F. Guattari, G. Lapassade, R. Lourau sont les principaux prétendants au titre. Mais la référence à Castoriadis semble incontestable, puisque si *L'institution imaginaire de la Société* paraît au Seuil en 1975, cet ouvrage reprend des textes parus dans la revue *Socialisme et barbarie* en 1965.

composante fonctionnelle et une composante imaginaire. L'aliénation, c'est l'autonomisation et la dominance du moment imaginaire dans l'institution, qui entraîne l'autonomisation et la dominance de l'institution relativement à la société. Cette autonomisation de l'institution s'exprime et s'incarne dans la matérialité de la vie sociale, mais suppose toujours aussi que la société vit ses rapports avec ses institutions sur le mode de l'imaginaire, autrement dit, ne reconnaît pas dans l'imaginaire des institutions son propre produit. » (22)

DE L'ANTI-INSTITUTION À LA CONTRE-INSTITUTION

On peut considérer que le courant connu sous le nom d'« Analyse institutionnelle » a complètement renouvelé le sens du terme d'*institution*. Sa filiation est classiquement identifiée à la psychothérapie institutionnelle, puis à la pédagogie institutionnelle.

L'idée de « libérer l'expression des enfants », selon la formule de R. Fonvieille (23) est à la base de la pédagogie institutionnelle qui veut élargir la perspective de la pédagogie Freinet (24) par la création d'institutions internes au groupe-classe. Plus globalement, comme l'exprime R. Lourau : « Au départ (vers 1965) les partisans d'une pédagogie institutionnelle étaient d'accord sur les points suivants :

- a) considérer l'institution scolaire (pas seulement l'établissement d'exercice) comme l'objet d'analyse et d'interventions pédagogiques ;
- b) instaurer des formes de régulation (autogestion, « institution » de la classe, etc.) sur la base d'un fonctionnement aussi démocratique que possible de l'ensemble maître-élèves ;
- c) créer les conditions de ce fonctionnement et donc de cette analyse collective de l'institution en adoptant des rapports non-directifs. » (25)

158

On considère en général que c'est à partir d'un élargissement de la perspective pédagogique que s'est constituée l'analyse institutionnelle *stricto sensu*. L'histoire de l'analyse institutionnelle fut et demeure tumultueuse, et ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails. Mais on peut s'accorder sur quelques axes qui permettent de comprendre en quoi l'analyse institutionnelle rend impossible aujourd'hui de parler des institutions au pluriel et de l'institution au singulier comme s'il s'agissait de niveaux neutres de la forme sociale.

- La notion de contre-institution, même si peu utilisée trente ans après l'époque des prophètes, témoigne de la dimension alternative qui passe par l'implication du sujet.

22 - Castoriadis C., *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975, p. 184.

23 - Fonvieille R., « Histoire de la pédagogie institutionnelle », in *Perspectives de l'analyse institutionnelle*, Hess R. et Savoye A. (dir.), Méridiens Klincksieck, 1988, p. 36.

24 - Boumard P., *Célestin Freinet*, PUF, 1996, p. 61.

25 - Lourau R., *Sociologue à plein temps*, EPI, 1976, pp. 16-17.

- À travers l'élaboration d'un corpus autonome (institué, instituant, analyseur, implication) l'*institution* suppose d'emblée son analyse à l'aune de ce qui constitue un véritable paradigme institutionnaliste.
- L'*institution* articule une analyse dialectique, calquée sur la dialectique hégélienne (universalité, particularité, singularité) et une sociologie de l'intervention (connue en particulier par le dispositif nommé socialanalyse) qui débouche aujourd'hui chez Lourau sur une valorisation de l'analyse de l'implication, à la fois dans la « commande sociale », dans la « demande sociale » et dans « le processus d'institutionnalisation » (26).

Une autre vision de l'analyse institutionnelle est développée par G. Lapassade dans ses ouvrages les plus récents. Distinguant entre la filiation à la psychothérapie institutionnelle dont nous avons parlé plus haut et une autre référence trouvant son origine dans la psychologie clinique des groupes et des organisations, il retient de Castoriadis « un objet spécifique et nouveau : la production institutive de l'institué, du fait social et, par conséquent, le travail d'institution. » (27) Dans cette perspective, la pertinence principale du travail analytique est celle d'une *analyse interne* (28) de l'institution par les acteurs eux-mêmes.

En s'appuyant sur l'ethnographie interactionniste, Lapassade jette alors un nouveau regard sur la notion d'institution : « Les ethnographes interactionnistes s'occupent de l'*institution* dans les deux sens du terme :

- ils la définissent comme un système de normes établies lorsqu'ils y identifient la source de certaines déviations en milieu scolaire ;
- mais ils décrivent aussi, et en même temps, un travail d'institution lorsqu'ils présentent cette déviation scolaire non plus seulement comme un « effet d'établissement » mais encore et avant tout comme le résultat des interactions entre les maîtres et les élèves. » (29)

L'INSTITUTION INSTITUTIONNALISTE

L'institution au sens élaboré par l'analyse institutionnelle, on le voit, n'est pas un objet simple. Il se situe explicitement dans une épistémologie de la complexité. Laissons de nouveau la parole à J. Ardoino et R. Lourau :

26 - Lourau R., « Groupes et institution », in *Perspectives de l'analyse institutionnelle*, op. cit., pp. 171-172.

27 - Lapassade G., *Les microsociologies*, Anthropos, 1996, p. 34.

28 - Cf. P. Boumard, « L'analyse interne », in *Perspectives de l'analyse institutionnelle*, op. cit., pp. 95-107.

29 - Lapassade G., *Les microsociologies*, op. cit., p. 40.

« L'institution apparaît problématique. C'est un objet virtuel, produit par l'analyse qui l'élabore en même temps qu'elle l'interprète, beaucoup plus qu'un objet réel, déjà là, sur lequel porterait l'analyse pour le déchiffrer et le traduire. L'institution est immatérielle. Elle n'est jamais directement saisissable. On ne peut l'appréhender qu'à travers la matérialité des choses de l'organisation. Encore faut-il qu'une instrumentation analytique appropriée permette de la reconnaître, en sa spécificité, et de la décoller de l'organisation, avec laquelle autrement elle se confondrait. »

On se retrouve alors devant un étonnant paradoxe : alors que c'est l'analyse institutionnelle qui a véritablement élaboré la notion moderne d'*institution* et en a complètement renouvelé le sens, en la situant dans une problématique épistémologique, et alors aussi que la notion d'*institution* envahit de plus en plus le vocabulaire des sciences sociales, le courant institutionnaliste demeure comme ostracisé par la Cité savante officielle, provoquant souvent chez les bannis quelques prurits paranoïdes. Il y a en effet de quoi se tenir étonné. Le terme d'*institution* fait aujourd'hui partie du vocabulaire courant concernant l'école. Prenons par exemple l'ouvrage de M. Barlow intitulé *Le groupe éducatif : une réalité politique* (30). Un chapitre entier y est consacré aux « institutions du groupe éducatif », mais sans la moindre référence aux travaux de l'analyse institutionnelle.

Plus étonnant encore, R. Barbier (31) remarque que de nombreux travaux, par ailleurs fort intéressants, de R. Sirota, A. Touraine et même P. Bourdieu utilisent des concepts produits depuis longtemps par les institutionnalistes, et nécessairement connus, en les ignorant, voire en les pillant. Ainsi P. Bourdieu, dans un ouvrage récent (32), intitule un chapitre « La sociologie comme socioanalyse », sans un mot de référence à R. Lourau, qui a produit ce concept il y a presque 30 ans !

160

J'ai écrit ailleurs que « ce n'est pas parce qu'on est paranoïaque qu'on n'est pas poursuivi par des petits hommes verts. » (33) Le phénomène étrange de « disparition » de conceptions scientifiques qui mettent en cause le paradigme central d'une instance de légitimation scientifique dans l'ordre des sciences sociales (on pourrait d'ailleurs en dire autant dans les sciences dures si on pense à Benveniste et à l'affaire de « la mémoire de l'eau ») a été analysé et nommé « effet Ben Barka » par

30 - Barlow M., *Le groupe éducatif, une réalité politique*, Lyon, Chronique sociale, 1991.

31 - Barbier R., « L'analyse institutionnelle, en nécessaire filigrane épistémologique... », in *Pratiques de formation*, Université Paris 8, n° 32, 1996, p. 154.

32 - Bourdieu P., *Réponses*, Seuil, 1992, chap 1, pp. 45-70.

33 - Boumard P., *Court traité de mauvaise conduite* (à l'usage des affreux jojos et de ceux qui n'osent pas le (re)devenir), Stock, 1981, p. 186.

R. Barbier. Et il y a en effet de quoi réfléchir sérieusement aux avaries d'une notion d'abord théologique et juridique, puis sociologique et politique, enfin anthropologique, travaillée comme concept critique du système social, interdite de séjour au nom de la science, puis faisant retour aujourd'hui au prix de l'interdiction de séjour de ceux qui l'ont produite comme concept ! Mais cela fait partie aussi de l'analyse institutionnelle...

Patrick BOUMARD
Université Rennes 2

Devinette en manière d'envoi

Une institution peut-elle être délocalisée ? (34)

163

34 - Réponse : en termes d'analyse institutionnelle, évidemment **non**. Ce qui peut être délocalisé, c'est un établissement, des murs, des locaux, des meubles, voire éventuellement les agents économiques qui y sont attachés. L'institution, quant à elle, s'élabore sans cesse, s'institutionnalise, et les acteurs en produisent en permanence le **travail d'institution**.